

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Lundi 17 Décembre 2018 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, Mme LEDUN Julie, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal.

ABSENTS EXCUSES : M. MENEROUX Franck (Pouvoir à M. MAISONNAT Pierre) ; Mme BOSC Isabelle (Pouvoir à Mme LEDUN Julie), M. NOGIER Thierry (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul), M. VIDAL Serge (Pouvoir à Mme REBOLLO Laurence),

ABSENTS : M. MAISONNAT Pierre, M. GUICHARD Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du Mardi 30 Octobre 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 14/2018 : Signature avec la SAS JVS MAIRISTEM du contrat horizon villages on-line nouveau millésime pour une période de 3 ans. Le forfait annuel est de HT 3.259 €.

Décision n° 15/2018 : Signature avec la SAS JVS MAIRISTEM d'un avenant au contrat horizon villages on-line nouveau millésime suite à l'ajout de services, tels que liens automatisés pour le PAS RAU, avec le REU, les flux PES Marchés, l'aide à la gestion du RGPD. La redevance annuelle est de HT 335 €.

Décision n° 16/2018 : Signature avec Madame PINET Constance, d'un bail professionnel, d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, d'un local situé au rez-de-chaussée du cabinet médical, moyennant un loyer mensuel de 430 €, payable pour la première fois le 05 mai 2019. La provision mensuelle des charges est fixée à 50 € et fera l'objet d'un décompte définitif.

Présence de Pierre MAISONNAT à partir de 18 H 45

Et de la décision suivante :

Schéma directeur et diagnostic du système assainissement, marché de maîtrise d'œuvre.

Présence de Pierre GUICHARD à partir de 19 H 00

Et de la décision suivante :

Adhésion pour la période 2019-2020 au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération

**AMICALE DU PERSONNEL ARCHE AGGLO ET DES COMMUNES MEMBRES CANTONS
HERMITAGE & TOURNONAIS
SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 180 € à l'Amicale du Personnel Arche Agglo et des Communes Membres Cantons Hermitage & Tournonais. Une décision modificative sera établie au budget primitif 2018, article 6574.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019
RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS**

Considérant que notre commune doit réaliser du 17 janvier au 16 février 2019 le recensement de sa population,

Considérant que cette opération nécessite le recrutement d'agents recenseurs,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune, les agents recenseurs étant nommés par arrêté du maire.

Monsieur le Maire propose :

- Madame Johanna BLACHE, agent communal ;
- Madame Jocelyne VIALLO. Il est proposé de rémunérer ce deuxième agent sur la base du SMIC en vigueur au nombre d'heures réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la désignation de Madame Johanna BLACHE. Sa rémunération sera fixée par arrêté individuel.
- DECIDE d'engager en qualité d'agent recenseur Madame Jocelyne VIALLO pour effectuer les opérations de recensement du 04 janvier au 16 février 2019.
- FIXE sa rémunération forfaitaire brute pour l'ensemble de sa mission, sur la base du SMIC en vigueur, au nombre d'heures réellement effectuées.
- PRECISE que ces agents sont tenus d'assister aux deux formations préalables aux opérations sur le terrain, soit le 04 janvier et le 11 janvier 2019.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2019.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019
DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Considérant que la mission de recensement de la population nécessite la désignation d'un élu ou d'un agent titulaire de la collectivité pour la préparation et la réalisation des enquêtes en qualité de coordonnateur communal,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Mireille DESSALES, Rédacteur Principal 1ère classe en qualité de coordonnateur pour la durée des opérations de recensement de la population, soit du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

SCHEMA DIRECTEUR ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME ASSAINISSEMENT **MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que la précédente étude « schéma directeur d'assainissement » a été réalisée en 2002-2003. A ce jour une partie des travaux prévus dans ce cadre ont été réalisés :

- Mise en séparatif de la rue des Mures,
- Mise en séparatif de l'avenue du St Joseph,
- Mise en séparatif de l'avenue Ozier,
- Mise en séparatif de la place du marché.

Afin de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires et disposer d'un état des lieux correspondant à la réglementation il est nécessaire de mettre à jour la précédente étude avec pour objectif d'organiser un programme de travaux permettant de poursuivre les travaux d'amélioration du système de collecte et de traitement.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il a consulté trois maîtres d'œuvre.

Le maître d'œuvre retenu se verra attribuer les éléments de missions définis suivants :

PHASE 1 : Situation actuelle de l'assainissement,

PHASE 2 : Mesures de débit sur le réseau d'assainissement et analyses,

PHASE 3 : Investigations complémentaires.

Deux offres sont parvenues dans les délais, la date limite de remise étant le 15 novembre 2018 à 12 H 00. GEO SIAPP n'a pas répondu.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Bureau d'Etudes NALDEO d'AUBENAS la mieux-disante pour un montant HT de 56.625 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier au bureau d'études NALDEO le marché de maîtrise d'œuvre du schéma directeur et diagnostic du système d'alimentation assainissement qui s'élève à HT 56.625 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et documents nécessaires à ce projet.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU TITRE DU RISQUE PREVOYANCE – GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG07. Les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG07 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion. Le contrat, d'une durée de 6 ans, prend effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

ADHESION POUR LA PERIODE 2019-2020 AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME GERE PAR ARCHE AGGLO COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au service mutualisé ADS géré par ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis modificatif (modification mineure du projet initial)
- Transfert de permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune au service mutualisé mis en place par Arche Agglo Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme énumérées ci-dessus, et l'autorise à signer la convention.

OPPOSITION AU TRANSFERT A ARCHE AGGLO COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

L'assemblée convaincue que le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement n'amènera en aucun cas un meilleur service ou un prix réduit de l'eau.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement des eaux usées.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 6 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 6 du budget principal suivante :

CREDITS A OUVRIR :

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|------------------------------|---------------|
| 65 | 6574 | | Subvention de fonctionnement | 180,00 |

CREDITS A REDUIRE :

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|--------------------|---------------|
| 022 | 022 | | Dépenses imprévues | 180,00 |

CREDITS SUPPLEMENTAIRES – COMPTE DEPENSE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|--|------------------|
| 041 | 2314 | OPFI | <i>Constructions sur sol d'autrui</i> | 40.000,00 |
| 041 | 2315 | OPFI | <i>Installations, matériel et outillage techniques</i> | 71.100,00 |

CREDITS SUPPLEMENTAIRES COMPTE RECETTE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|--------------------------|-------------------|
| 041 | 2031 | OPFI | <i>Frais d'études</i> | 109.000,00 |
| 041 | 2033 | OPFI | <i>Frais d'insertion</i> | 2.100,00 |

OBSERVATIONS DIVERSES :

Communication de Jean-Paul BULINGE, Maire :

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 11 janvier à la salle polyvalente à 19 H 00

Communication de Julie LEDUN :

Bulletin annuel en cours d'impression, distribution prévue 1^{ère} semaine de janvier

Communication de Laurence REBOLLO :

101 personnes ont participé au repas des anciens le vendredi 7 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05